



## Cantonales : aux urnes citoyens

vendredi 25 mars 2011, par [lpe](#)

Et si, comme chez certains de nos voisins européens, les électeurs qui ne votent pas étaient pénalisés (Grèce, Belgique), et si, plus positivement, comme le suggère l'économiste Michel Godet, ceux qui votent recevaient un crédit d'impôt ?

Le premier tour des élections cantonales a battu des records d'abstention, le second tour ce dimanche sera révélateur. Pourtant, connaissez-vous le rôle du Conseil général de votre département ?



Un rappel avec une petite liste, non exhaustive :

- le Conseil général finance l'entretien des routes départementales,
- les réseaux de transports en commun hors périmètre urbain
- l'aide sociale aux familles en difficultés, aux personnes handicapées, âgées, dépendantes, sans ressources (RSA)...
- les infrastructures des collèges, subventionne des dispositifs d'éducation,
- certes, il n'a pas la compétence économique explicitement, mais peut subventionner des communautés de communes, communes... pour leurs projets de zones d'activités, participe à des dispositifs de prêts à taux zéro au profit d'entreprises,
- l'aménagement des cours d'eau, et plans d'eau, subventionne des dispositifs liés au respect de l'environnement,
- la promotion des sites touristiques,
- le soutien aux associations culturelles, sportives notamment...

Les Conseillers généraux que vous élierez dimanche prochain seront élus pour 3 ans car en 2014, une réforme territoriale fusionnera conseillers généraux et régionaux pour des compétences réunies et un titre de conseiller territorial. D'ici là, de nombreuses actions restent à conduire...

CR.